

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 203

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 8

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« travail, et l'autorité »,

les mots :

« travail. L'autorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.